

955^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 décembre 2023 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier et madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2023-12-12-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VIII. Divers, ajouter le point suivant :

2. Demande d'aide financière – Ministère de la Sécurité publique – Programme de soutien financier pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt – Autorisation et signataire
3. Demande de contribution financière – Club de ski de fond Nordic inc. – Projet « Déploiement des activités du Club » – Autorisation
4. Demande de contribution financière – Centre de récupération et de bénévolat de Matagami inc. – Projet « Rénovation et réaménagement » – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 953^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 953^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de novembre 2023, qui s'élèvent à 415 598,90 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 novembre 2023, qui s'élèvent à 135 354,25 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de novembre 2023, qui s'élèvent à 148 377,42 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-04
ENTENTE DE PRINCIPE
COUR DE TRANSBORDEMENT DE MATAGAMI
NEMASKA LITHIUM INC.
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est propriétaire de la cour de transbordement et de ses équipements, lesquels permettent le transfert de chargements depuis le transport routier vers le transport ferroviaire, et vice-versa;

ATTENDU QUE l'utilisation de la cour de transbordement constitue un élément central de la stratégie de la Ville de Matagami afin de se positionner comme un centre important de transit de la marchandise;

ATTENDU QUE Nemaska Lithium inc. compte mettre en production une mine de lithium située sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, dans le Nord-du-Québec, issue du gisement Whabouchi, et dont la production annuelle est estimée à deux cent vingt-cinq mille tonnes (225 000 t);

ATTENDU QUE Nemaska Lithium inc. souhaite utiliser la cour de transbordement de la Ville de Matagami pour l'expédition par voie ferroviaire de sa production de lithium;

ATTENDU QUE la conclusion d'une entente formelle et définitive requiert préalablement que les parties aient établi conjointement les principes directeurs sur lesquels elles s'entendent et qui les guideront dans la préparation de ladite entente.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER la conclusion de l'entente de principe avec Nemaska Lithium inc. visant à établir les principes directeurs qui guidera les parties dans la préparation d'une éventuelle entente, et ce, tel que soumis;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente de principe à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-05

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 – AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023, un règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024.

Le règlement portera sur les taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux, d'aqueduc, d'égouts, d'enlèvement, de transport et de disposition des déchets et pour le service de collecte sélective. Il comprendra aussi les tarifs pour la location de terrains, les modalités de paiement des taxes et compensations, de même que les taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages de taxes, de compensations municipales ou de tout compte divers.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2023-12-12-06

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2023 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 – DÉPÔT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le conseiller Réal Dubé dépose le projet de Règlement numéro 391-2023 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2024.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

2023-12-12-07

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2022 PORTANT SUR LA GESTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LIÉES À LA COUR DE TRANSBORDEMENT
AVIS DE MOTION**

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté, lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023, un règlement abrogeant le Règlement numéro 382-2022 portant sur la gestion financière relative aux activités économiques liées à la cour de transbordement.

De façon générale, le règlement aura pour effet la suppression totale du Règlement numéro 382-2022, lequel cessera d'être applicable dans l'avenir.

Et que lors de l'adoption dudit règlement, il y ait dispense de lecture.

2023-12-12-08

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2022 PORTANT SUR LA GESTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LIÉES À LA COUR DE TRANSBORDEMENT – DÉPÔT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), monsieur le conseiller Réal Dubé dépose le projet de Règlement numéro 392-2023 abrogeant le Règlement numéro 382-2022 portant sur la gestion financière relative aux activités économiques liées à la cour de transbordement.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

2023-12-12-09

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
PERMANENCE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur David Ethier-Lemieux occupe le poste de journalier-opérateur depuis le 29 mai 2023;

ATTENDU QU'à la conclusion de la période d'essai édictée à la convention collective des salariés municipaux, monsieur Ethier-Lemieux a démontré qu'il possède les qualités adéquates aux fins dudit poste;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, recommande la permanence de monsieur David Ethier-Lemieux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'ACCORDER à monsieur David Ethier-Lemieux son statut d'employé permanent au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics de la Ville de Matagami, et ce, à compter du 15 décembre 2023;
- ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-10
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
EMBAUCHE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de pourvoir le poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics;

ATTENDU QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l'embauche de monsieur Brian Lévesque-Thibault au poste de journalier-opérateur.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'EMBAUCHER monsieur Brian Lévesque-Thibault au poste de journalier-opérateur, et ce, à compter du 27 novembre 2023, selon les termes formulés dans l'offre faite le 14 novembre 2023;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-11
SERVICE DES LOISIRS
POSTE DE DIRECTEUR DES LOISIRS
DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 20 novembre 2023, monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, a remis sa démission;

ATTENDU QUE celui-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 5 novembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Martin Filion

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, et ce, en date du 29 novembre 2023;
- DE LE REMERCIER pour le travail accompli au cours de ses cinq (5) années de services à la Ville de Matagami;
- DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets;
- ET D'AUTORISER le directeur général, monsieur Daniel Cliche, à poser tout acte et/ou à signer tout document afférent aux présentes, pour et au nom de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-12
PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES
RENOUVELLEMENT DE CONTRAT – ANNÉE 2024
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en 2020 la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public afin d'attribuer son contrat d'assurances de dommages (assurances générales) pour l'exercice financier de l'année 2021, et ce, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (LCV);

ATTENDU QU'à la suite de cet exercice, le contrat a été octroyé à BFL Canada risques et assurances inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.1.2 de la LCV, toute municipalité peut reconduire un contrat d'assurance sans demande de soumissions pour une période n'excédant pas cinq (5) ans, incluant celle de l'adjudication initiale;

ATTENDU QUE BFL Canada a transmis les conditions de renouvellement sur la base des garanties, limites et franchises acceptées en 2020, tout en tenant compte de la mise à jour des actifs effectuée par la Ville;

ATTENDU QUE la proposition de renouvellement fait état d'une hausse globale de 8,3 %;

ATTENDU QUE ladite proposition a été analysée par le consultant de la Ville de Matagami, la firme Consulrisk inc., laquelle recommande de l'accepter considérant que le marché général de l'assurance est très difficile en matière de fournisseurs de programme d'assurances pour les municipalités.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'AUTORISER le renouvellement du portefeuille des assurances de dommages de la Ville de Matagami pour l'année 2024, aux conditions présentées par BFL Canada risques et assurances inc. et détaillées dans le rapport d'analyse de la firme Consulrisk inc. daté du 28 novembre 2023;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant et/ou la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document afférent à ce dossier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-13

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – ANNÉE 2024
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère Emploi et Développement social Canada, offre une contribution financière aux employeurs par l'entremise de son programme Emplois d'été Canada;

ATTENDU QUE ce programme vise à fournir des services pour aider les jeunes à développer leurs compétences et à acquérir une expérience de travail rémunérée en vue de faciliter leur transition sur le marché du travail;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, reconnaissant l'importance d'offrir aux jeunes une expérience de travail de qualité et la possibilité de développer leurs compétences, souhaite présenter une demande de contribution financière dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D’AUTORISER le dépôt d’une demande d’aide financière pour les postes de moniteur en chef des terrains de jeux, animateurs des terrains de jeux et préposés aux espaces verts dans le cadre du programme Emplois d’été Canada 2024, auprès d’Emploi et Développement social Canada;
- D’AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l’organisme demandeur;
- ET D’AUTORISER madame Julie Tremblay, directrice des finances et trésorerie, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2023-12-12-14

SERVICE DES LOISIRS

FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ABOLITION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les frais de retard peuvent représenter une barrière économique qui entrave l’accès aux ressources et services offerts par la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE les montants collectés comme frais de retard constituent une source négligeable de revenus pour la Ville de Matagami, particulièrement compte tenu des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

ATTENDU QUE la gestion des frais de retard peut créer des éléments de conflit entre le personnel et les citoyens, nuisant à l’esprit de communauté que la Ville souhaite promouvoir à travers sa bibliothèque;

ATTENDU QUE l’abolition des frais de retard n’exonère en rien les abonnés de leur responsabilité de retourner les documents empruntés et que des avis de courtoisie continueront d’être envoyés pour rappeler les échéances de prêts et exiger le retour des documents dans les délais impartis;

ATTENDU QU’il y a lieu d’abolir les frais de retard afin de favoriser un accès à la lecture et de rendre la bibliothèque municipale encore plus accueillante et inclusive pour tous ses usagers.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ABOLIR les frais de retard pour les abonnés de la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} janvier 2024, à l'exception des frais liés aux livres perdus ou endommagés;
- ET D'AUTORISER le Service des loisirs à adopter une directive détaillant les modalités visant à garantir le retour des documents empruntés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-15
SERVICE DES LOISIRS
FRAIS À LA PISCINE MUNICIPALE
ABOLITION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les frais d'abonnement et d'entrée quotidienne à la piscine municipale peuvent constituer des obstacles financiers pour certains citoyens, limitant ainsi l'accès à une activité physique et récréative essentielle;

ATTENDU QUE les recettes générées par les frais à la piscine municipale représentent une source de revenus inférieure aux coûts associés à la gestion et à la perception de ces derniers pour la Ville;

ATTENDU QUE la Ville souhaite maximiser l'utilisation de ses infrastructures municipales afin de faire profiter aux citoyens des avantages sociaux et de santé découlant de la promotion de l'activité physique;

ATTENDU QUE l'abolition des frais d'abonnement et d'entrée quotidienne à la piscine municipale encouragera une plus grande participation communautaire et favorisera une vie saine et active.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- D'ABOLIR les frais d'abonnement et d'entrée quotidienne à la piscine municipale à compter du 1^{er} janvier 2024, à l'exception des coûts liés aux différents cours offerts;
- ET D'AUTORISER le Service des loisirs à mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour assurer une gestion efficace de l'accès sans frais à la piscine municipale, tout en préservant les coûts associés aux cours spécifiques.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-16

**REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS – ANNÉE 2023
DÉPÔT**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, dépose le Registre public des déclarations des dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus des membres du conseil pour l'année 2023, pour lequel aucune déclaration n'a été reçue.

2023-12-12-17

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
ANNÉE 2024 – ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– QUE les séances ordinaires du conseil de la Ville de Matagami pour l'année 2024 se tiennent à 19 h 30 le deuxième mardi de chaque mois, à l'exception de celle du mois de janvier qui sera tenue le troisième mardi du mois, à savoir :

- a) le 16 janvier;
- b) le 13 février;
- c) le 12 mars;
- d) le 9 avril;
- e) le 14 mai;
- f) le 11 juin;
- g) le 9 juillet;
- h) le 13 août;
- i) le 10 septembre;
- j) le 8 octobre;
- k) le 12 novembre; et
- l) le 10 décembre.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-18

**NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS
ANNÉE 2024 – ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE la liste des maires suppléants pour l'année 2024 soit établie comme suit :

Janvier, février, mars
monsieur Pierluc Brousseau

Avril, mai, juin
monsieur Réal Dubé

Juillet, août, septembre
madame Sonia Leblanc

Octobre, novembre, décembre
monsieur Martin Filion

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-19

PERMIS D'AFFAIRES « LA RUÉE GOURMANDE »

Dépôt pour information.

2023-12-12-20

CORRESPONDANCE

1. AUTRES

a) *Club de ski de fond Nordic inc.*

- i) Lettre du 28 novembre 2023 – Remerciements quant au soutien financier accordé par la Ville pour la réfection de leur chemin d'accès

2023-12-12-21

CHEFS DE SERVICE

RAPPORT MENSUEL – NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2023 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2023 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;

- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de novembre 2023 du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-22
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR
DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 8 décembre 2023, monsieur Éric Pinard, journalier-opérateur, a remis sa démission;

ATTENDU QUE monsieur Pinard a spécifié que son dernier jour de travail serait le 2 janvier 2024;

ATTENDU QUE celui-ci était en poste à la Ville de Matagami depuis le 22 novembre 2022.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Éric Pinard, journalier-opérateur, et ce, en date du 2 janvier 2024;
- DE LE REMERCIER pour le travail accompli au cours de son année de services à la Ville de Matagami;
- ET DE LUI SOUHAITER la meilleure des chances pour ses projets.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-23
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA MISE EN ŒUVRE DE
MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT
AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique peut offrir un soutien financier et technique pour des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres liés aux feux de forêt dans le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS), en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU);

ATTENDU QUE le CPS permet d'offrir aux municipalités les ressources nécessaires pour entreprendre des analyses de risques ainsi que pour réaliser des travaux de prévention et d'atténuation des risques de sinistres, dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, reconnaissant l'importance de prévenir les risques associés aux feux de forêt, souhaite participer à cette initiative.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- DE CONFIRMER l'intérêt de la Ville de Matagami à participer aux démarches visant la réalisation d'une analyse de risques liés aux feux de forêt et ultérieurement, la réalisation d'un programme de prévention et d'atténuation des risques de sinistre;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général et greffier, soient autorisés à signer tout document lié à la demande d'aide financière, à l'entente de financement à intervenir, le cas échéant, et à poser tout geste afférent à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-24

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CLUB DE SKI DE FOND NORDIC INC.

PROJET « DÉPLOIEMENT DES ACTIVITÉS DU CLUB »

AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Club de ski de fond Nordic inc. est un organisme à but non lucratif, implanté dans le milieu depuis de nombreuses années, qui assure l'entretien d'une trentaine de kilomètres de sentiers de ski de fond et d'une quinzaine de kilomètres de sentiers de raquettes s'adressant à différents niveaux de compétence;

ATTENDU QUE le Club de ski de fond met également à la disposition de ses membres un chalet rustique qui offre un endroit accueillant et chaleureux pour la population de Matagami;

ATTENDU QUE le Club de ski de fond Nordic inc. a adressé une demande de contribution financière à la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir cet organisme important pour la qualité de vie de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 500 \$, à titre de commanditaire Or, pour le déploiement des activités du Club de ski de fond Nordic inc.;
- D'AUTORISER la reproduction du logo de la Ville de Matagami sur un panneau « coroplast » et d'en acquitter les frais demandés;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-25

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE BÉNÉVOLAT DE MATAGAMI INC.
PROJET « RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT » – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Centre de récupération et de bénévolat de Matagami inc. est un organisme à but non lucratif, implanté dans le milieu depuis de nombreuses années, qui offre à la population des services de revente d'articles recyclés à prix modique;

ATTENDU QUE le Centre de récupération et de bénévolat est entièrement opéré par des bénévoles;

ATTENDU QUE les revenus du Centre de récupération et de bénévolat ont été substantiellement affectés depuis sa fermeture en vue de rénover et de réaménager leurs locaux;

ATTENDU QUE le Centre de récupération et de bénévolat de Matagami inc. a adressé une demande de contribution financière à la Ville de Matagami pour reprendre ses activités;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir cet organisme essentiel pour la qualité de vie de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉE par la conseillère Amélie Sauvé

- D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 1 500 \$ pour le projet de rénovation et réaménagement du Centre de récupération et de bénévolat de Matagami inc.;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie, madame Julie Tremblay, à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2023-12-12-26

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de décembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2023-12-12-27

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

– DE LEVER la séance à 19 h 54.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Daniel Cliche

DANIEL CLICHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

